



BILLOM
Communauté

**DOSSIER DE DEMANDE D'AIDES
MANIFESTATIONS CULTURELLES 2026**

Dossier à adresser avant le 9 janvier 2026 à l'attention de :

Monsieur le Président
Billom Communauté
35, Avenue de la gare
63160 Billom

Contact : Sandrine Sester (coordinatrice culturelle)
tel : 04 73 73 43 24
sandrine.sester@billomcommunaute.fr

1. Présentation de votre association

Identification de l'association

Nom de votre association :

.....

Objet :

.....

Adresse de son siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Courriel :

Adresse site internet :

Numéro SIRET : Numéro de récépissé en préfecture :

Date de création : Date dernière assemblée générale :

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal : Commune :

Identification du responsable de l'association (le représentant légal : le président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Identification de la personne chargée du dossier de subvention

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

2. Description de la manifestation

Personne chargée de l'action :

Nom :Prénom :

Téléphone :Courriel :

Présentation de l'action :

Nouvelle manifestation			Renouvellement d'une manifestation	
------------------------	--	--	------------------------------------	--

Objectifs de la manifestation

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Contenu

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Publics ciblés

.....

.....

.....

.....

Lieu(x) de réalisation de l'action

.....

.....

.....

.....

Durée

Date de démarrage prévue :

Date d'achèvement prévue :

Périodicité de l'action (*quotidienne, hebdomadaire ...*) :

Préciser jour / plage horaire / période vacances / week-end / jours fériés :

.....

Pré-programme, déroulement prévisionnel de la manifestation

.....

.....

.....

.....

.....

.....
Constats et besoins motivant la mise en place du projet

.....
.....
.....
.....
.....

Existe-t-il dans l'environnement une offre similaire ? Si oui en quoi votre projet est-il complémentaire et concerté ?

.....
.....
.....
.....
.....

Moyens mis en oeuvre : (matériel – transport – locaux – communication – informations...)

.....
.....
.....
.....
.....

Résultats attendus

.....
.....
.....
.....
.....

Méthodes d'évaluation prévues:

.....
.....
.....
.....

Indicateurs d'évaluation :

.....
.....
.....
.....
.....

Partenaires associés

.....
.....

Information complémentaire qui vous semblerait pertinente :

.....
.....
.....
.....

3. Budget prévisionnel de la manifestation

CHARGES	Montant en euros (2)	PRODUITS	Montant en euros (2)
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60 – Achat		70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation⁽¹⁾	
Autres fournitures		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Locations		• l'accès	
Entretien et réparation		•	
Assurance		•	
Documentation		Conseil Régional	
62 - Autres services extérieurs		Conseil Général	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Communauté de communes	
Publicité, publication		Commune(s) de :	
Déplacements, missions		•	
Services bancaires, autres		•	
63 - Impôts et taxes		CAF	
Impôts et taxes sur rémunération,		Autres organismes (à préciser)	
Autres impôts et taxes		•	
64- Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels,		CNASEA (emplois aidés à préciser)	
Charges sociales,		Autres recettes (à préciser)	
Autres charges de personnel		•	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières			
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
I. Charges indirectes affectées à l'action		I. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
Total des charges		Total des produits	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. (2) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

4. Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association,

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention de :€
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée (1) :

au compte bancaire ou postal de l'association :

Nom du titulaire du compte :

Banque ou centre :

Domiciliation :

Code Banque / Etablissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB / RIP

Fait, le à

SIGNATURE

Des informations sur l'obtention d'une garantie ou d'une avance sur fonds de roulement d'un établissement de crédit sont disponibles sur le site <<<http://www.associations.gouv.fr>>>, rubrique « Le financement des associations » " **Attention**

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal